



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION n°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PONT-EVÊQUE (38)

A partir du 28 mars 2023 à 14h30 et jusqu'au 21 avril 2023 à 12h00, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet modification n°2 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Pont-Évêque (38).

Le projet de modification a pour **objet** l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU « Monplaisir » à vocation économique, justifiée par la délibération n°22-127 du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération au regard des faibles capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Le projet de modification a aussi pour objet :

- la meilleure maîtrise de la densité bâtie dans le tissu résidentiel existant ;
- la création d'un emplacement réservé pour stationnement en centre-ville ;
- l'adaptation des règles de stationnement en zone Ua et Ub pour ajuster l'offre de stationnement ;
- l'adaptation du règlement de la zone Ur pour permettre l'accueil d'un projet de ferme aquaponique sur un tènement industriel en friche.

Monsieur Bernard PRUDHOMME a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble par décision du 15 février 2023.

Modalités d'information et de consultation par le public du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

- au siège de l'enquête en mairie de Pont-Évêque, Place Claude Barbier, 38780 PONT-EVEQUE, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le lundi 10 avril (férié)
- ou à Vienne Condrieu Agglomération, service Planification, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sauf le lundi 10 avril (férié).

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique situé en mairie de Pont-Évêque et au siège de Vienne Condrieu Agglomération.

Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune : https://www.ville-pont-eveque.fr (rubrique vivre à Pont-Évêque).

Les informations environnementales, la décision et l'avis conforme de l'Autorité Environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête se trouvent dans le dossier d'enquête.

Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie de Pont-Évêque et au siège de Vienne Condrieu Agglomération ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquemodificationPLU@ville-pont-eveque.fr ;
- par courrier postal adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Pont-Évêque, place Claude Barbier, 38780 Pont-Évêque.

Les observations seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie dans les meilleurs délais.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, Place Claude Barbier, 38780 Pont-Évêque, pour recevoir ses observations écrites et orales lors de ses permanences :

- mercredi 12 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- vendredi 21 avril 2023 de 9h00 à 12h00

Après clôture de l'enquête :

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°2 sera proposé au vote du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Pont-Évêque et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur les sites internet : https://www.ville-pont-eveque.fr et https://www.ville-pont-eveque.fr et https://www.ville-pont-eveque.fr et <a href="https://w

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au secrétariat de la mairie de Pont-Évêque -

Tel: 04 74 57 28 80